

PLAN DE COURS

POL-3010 : Séminaire de troisième année I

NRC 88250 | Automne 2018

Préalables : POL 2000 ET POL 2001 ET POL, Crédits exigés : 39	
Mode d'enseignement : Présentiel	
Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3

Les séminaires de science politique ont pour but de favoriser la participation, les échanges et le renforcement des capacités pour les présentations orales. Les étudiants sont donc appelés à participer activement au cours selon les objectifs définis par le professeur responsable. L'évaluation portera sur leur participation en classe (pertinence des remarques, qualité des présentations orales et valeur du contenu).

Le titre de ce séminaire est : Le discours des droits : enjeux éthiques et politiques actuels.

Plage horaire

Cours en classe			
jeudi	12h30 à 15h20	FAS-037	Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

30 août 2018 (15h00)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=98145>

Coordonnées et disponibilités

Marcel Filion

Chargé d'enseignement

DKN-4405

Marcel.Filion@pol.ulaval.ca

Tél. : 418 656-2131 poste 2298

Disponibilités

Au bureau : DKN-4405 :

- Le mardi de 13h30 à 15h00.
- Le jeudi de 9h00 à 10h30.

N.B. - Il sera bien entendu toujours possible au besoin de convenir d'autres moments de disponibilité. Il s'agit alors de me contacter afin que nous prenions entente à ce sujet.

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

418-656-2131 poste 5222

HORAIRE RÉGULIER	
Lundi au jeudi	Vendredi
8h00 à 12h00 13h00 à 21h30	8h00 à 12h00 13h00 à 16h00

HORAIRE DU 25 JUIN AU 6 JUILLET	
Lundi au jeudi	Vendredi
8h00 à 12h00 13h00 à 16h30	8h00 à 12h00 13h00 à 16h00

HORAIRE DU 27 AU 31 AOÛT
Lundi au vendredi
8h00 à 12h00 13h00 à 17h00

Plan de cours non officiel

30 août 2018 (15h00)

Sommaire

Description du cours	4
Objectif général du cours	4
Contenu du cours	4
Formule pédagogique	4
Contenu et activités	4
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Examen d'étape	6
Exposé oral (individuel ou en équipe)	6
Essai thématique (individuel ou en équipe)	6
Examen final	6
Barème de conversion	7
Règlements et politiques institutionnels	7
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	8
Matériel didactique	8
Liste du matériel obligatoire	8
Spécifications technologiques	8
Bibliographie et annexes	9
Bibliographie	9

Plan de cours non officiel

30 août 2018 (15h00)

Description du cours

Objectif général du cours

Parmi les idées récurrentes de la philosophie morale et politique depuis ses lointaines origines se trouve en bonne place celle qui consiste à revendiquer l'existence de droits naturels ou de droits fondamentaux antérieurs à l'État. Ces droits jouent un rôle essentiellement normatif (ils établissent les critères généraux de la société juste) et devraient servir à baliser nos actions politiques. Le point de convergence des sociétés démocratiques contemporaines est souvent présenté comme leur attachement pour la protection de ces droits au point où plusieurs gouvernements en sont venus à introduire dans leur constitution le principe de leur inviolabilité, cela même pour un gouvernement démocratiquement élu.

Mais l'idée qu'il puisse exister indépendamment de la volonté humaine de tels droits fut aussi objet de controverses. Quelle est la nature de ces droits ? Existente-ils vraiment ? Comment pouvons-nous les distinguer de simples conventions ? Quel est leur domaine d'application ? Que signifie être un sujet de droit ? D'où ces droits tirent-ils leur pouvoir de contraindre ? Ces questions sur la nature des droits fondamentaux sont, aujourd'hui plus que jamais, inévitables pour la philosophie politique. L'intérêt actuel pour les droits et le contexte historique qui a déclenché un tel engouement, notamment la lutte contre les totalitarismes, ne doit jamais nous faire oublier que les droits sont aussi source de perplexités et que s'interroger sur la politique contemporaine aujourd'hui conduit inévitablement à poser le problème des droits dans sa dimension politique mais aussi philosophique et intellectuelle.

Il faut ajouter qu'il n'existe pas une mais des doctrines des droits. En effet, un examen même superficiel des nombreuses doctrines philosophiques à avoir soutenu l'idée de droit naturel ou encore de droits fondamentaux montre que les philosophes ne s'entendent pas sur les sources et le contenu de ces droits. Existe-t-il en plus des droits formels (politiques) des droits substantiels (économiques ou sociaux) ? Sous quelles conditions est-il légitime de limiter des droits ? Peut-il être raisonnable de sacrifier l'exercice de certains droits au profit d'une amélioration du bien-être d'une large partie de la population ? Qui sont les porteurs de ces droits (environnement, animaux, embryons, enfants, déficients mentaux) ?

Cette réflexion sur les droits doit finalement nous permettre de nous pencher sur certains débats récents suscités justement par leur exercice : la lutte pour le respect des droits ne constitue-t-elle pas une nouvelle forme de colonialisme à l'égard des pays en voie de démocratisation ? La protection de ces droits conduit-elle inexorablement à l'individualisme et à la désintégration du tissu social ? Comment peut-on établir un ordre de priorités de ces droits ? Vivons-nous ou vivons-nous déjà l'anarchie des droits ? Les droits sont-ils une affaire strictement réservée à l'individu humain ? Voilà autant de questions parmi bien d'autres qui pourront être abordé d'une façon ou d'une autre au fil de la session.

30 août 2018 (15h00)

N.B. - Bien que ce cours fera assurément une large place au mode de justification propre au champ de la philosophie morale et politique consistant d'abord, dans un premier temps, à envisager le discours des droits sous un angle essentiellement argumentatif adoptant une posture critique vis-à-vis des contingences ou aléas du réel, nous n'en garderons pas moins à l'esprit le souci constant de revenir aux déterminations inhérentes à la réalité historiques et sociales qui demeurent certes le terreau de base à partir duquel la réflexion et la décision politiques prennent leur sens et leur portée véritables.

Contenu du cours

- Pour de plus amples précisions à ce propos, veuillez consulter la section Contenu et activités de ce site ainsi que le plan de cours détaillé.

Formule pédagogique

Le déroulement de ce cours se déploiera essentiellement autour de trois axes principaux, soit :

- des présentations hebdomadaires effectuées par le chargé d'enseignement évoquant sommairement divers enjeux théoriques et pratiques liés à la problématique des droits ;
- des discussions en plénière sur la base de textes thématiques qui seront proposés chaque semaine à la lecture des étudiant-e-s.
- des exposés oraux de la part des étudiant-e-s (au fil des semaines suivant la mi-session), qui seront l'occasion de présenter (individuellement ou en équipe) à l'ensemble du groupe les grandes lignes de leurs projets de recherche respectifs (à préciser en classe en début de session)

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Semaine 1 - Présentation du plan de cours et précisions sur l'organisation et fonctionnement du cours. Introduction générale : quelques clarifications conceptuelles	6 sept. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 2 - Introduction générale (suite et fin). Émergence de l'approche normative des droits humains : origine et évolution du jusnaturalisme. Discussion du texte de G. Haarscher (ci-joint).	13 sept. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 3 - Limites du droit naturel et divin et émergence du droit rationnel (apport décisif de Kant). Discussion comparative des textes de R. Dworkin et J.-P. Derriennic (ci-joints).	20 sept. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 4 - Au-delà de leur finalité formelle, la finalité substantielle (contenu) des droits. Exemple des droits libérés vs droits créances. Discussion du texte de F. Blais (ci-joint).	27 sept. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 5 - Quelques critiques classiques à l'encontre des droits individuels libéraux. Discussion du texte de F. De Smet (ci-joint).	4 oct. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 6 - Contexte et portée de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948). Discussion du texte de la Déclaration (ci-joint).	11 oct. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 7 - Les droits de l'homme sont-ils universalisables ? Discussion d'un texte à préciser.	18 oct. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 8 - Examen d'étape en salle (20 %) : 12h30 à 15h20 (local habituel du cours).	25 oct. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 9 - Semaine de lecture	1 nov. 2018 Pas de cours
Semaine 10 - Enjeux théoriques et pratiques impliqués dans la reconnaissance de droits collectifs. Discussion du texte de W. Kymlicka (ci-joint).	8 nov. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 11 - Enjeux théoriques et pratiques impliqués dans la reconnaissance de droits aux générations futures. Discussion du texte de A. Gosseries (ci-joint).	15 nov. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 12 - Enjeux théoriques et pratiques impliqués dans l'extension du domaine des droits aux animaux, voire à l'ensemble des être vivants. Discussion des deux textes de J. Des Jardins.	22 nov. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 13 - Les contraintes et défis du droit sur la scène internationale ou mondiale. Discussion d'un texte à préciser	29 nov. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 14 - Thème et texte de discussion à préciser ultérieurement.	6 déc. 2018 Jeudi 12h30
Semaine 15 - EXAMEN FINAL (matière des semaines 10 à 14 inclusivement) : 20 %	13 déc. 2018 Jeudi 12h30

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen d'étape	Le 25 oct. 2018 de 12h30 à 15h20	Individuel	20 %
Exposé oral (individuel ou en équipe)	À déterminer	Individuel	20 %
Essai thématique (individuel ou en équipe)	Dû le 13 déc. 2018 à 16h00	Individuel	40 %
Examen final	Le 13 déc. 2018 de 12h30 à 15h20	Individuel	20 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen d'étape

Date et lieu : Le 25 oct. 2018 de 12h30 à 15h20 , au local habituel : FAS-037

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Directives de l'évaluation :

Cet examen portera sur l'ensemble de la matière (exposés magistraux et textes obligatoires) abordée jusque-là au fil de la première moitié de la session.

Vous devrez alors répondre à 4 questions à votre choix parmi les 5 questions qui vous seront proposées. La longueur attendue de chaque réponse est approximativement de 20-30 lignes dans le cahier d'examen.

Des précisions supplémentaires vous seront bien entendu fournies en classe.

Matériel autorisé : Aucun support documentaire ne sera autorisé, excepté un dictionnaire strictement de traduction (par exemple français/anglais).

Plan de cours non officiel

Exposé oral (individuel ou en équipe)

Date de remise : À déterminer 30 août 2018 (15h00)

Les exposés auront lieu au fil des semaines à partir de la 10e semaine, soit celle suivant la semaine de lecture.

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Essai thématique (individuel ou en équipe)

Date de remise : 13 déc. 2018 à 16h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Examen final

Date et lieu : Le 13 déc. 2018 de 12h30 à 15h20 , au local habituel : FAS-037

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Directives de l'évaluation :

Cet examen portera sur l'ensemble de la matière (exposés magistraux et textes obligatoires) abordée jusque-là au fil de la première moitié de la session.

Vous devrez alors répondre à 4 questions à votre choix parmi les 5 questions qui vous seront proposées. La longueur attendue de chaque réponse est approximativement de 20-30 lignes dans le cahier d'examen.

Des précisions supplémentaires vous seront bien entendu fournies en classe.

Matériel autorisé :

Aucun support documentaire ne sera autorisé, excepté un dictionnaire strictement de traduction (par exemple français/anglais).

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:
https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

N. B. - Tous les documents obligatoires pour ce cours seront accessibles au fil des semaines dans la section Contenu et activités de ce site de cours.

Il n'y a donc aucun autre document obligatoire à se procurer.

Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider. Pour télécharger l'application, [rendez-vous à cette page](#).

Bibliographie et annexes

Bibliographie

À venir.

Plan de cours non officiel

30 août 2018 (15h00)